



Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

Chapitre 2. Noblesse et héraldique foréziennes

Emmanuel De Boos

DOI : 10.4000/books.alpara.2921

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Alpara

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 24 mars 2017

Collection : DARA

ISBN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BOOS, Emmanuel De. *Chapitre 2. Noblesse et héraldique foréziennes* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 26 avril 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2921>>. ISBN : 9782916125527. DOI : 10.4000/books.alpara.2921.

C H A P I T R E 2

NOBLESSE ET HÉRALDIQUE
FORÉZIENNES

Emmanuel De Boos

2.1. LA NOBLESSE FORÉZIENNE AU MILIEU DU XV^e SIÈCLE AU MIROIR DE L'ARMORIAL

L'état d'inachèvement que l'on a pu noter au cours de l'examen matériel de l'Armorial apparaît tout aussi nettement dans l'étude du contenu effectif du document. Pourtant, tel qu'il nous est parvenu, il présente encore un vif intérêt, en raison des informations que cet armorial apporte au chercheur contemporain, qu'il lui serait difficile de trouver ailleurs. Si, donc, l'inachèvement de l'Armorial ne rend pas possible certaines observations¹ et s'il est susceptible d'en fausser d'autres², il serait pourtant regrettable de se priver des renseignements originaux qu'une étude prudente pourrait retirer de ce manuscrit unique. Il offre ainsi une liste de la noblesse forézienne au milieu du XV^e siècle, qui n'est pas une réunion artificielle et *a posteriori* mais contemporaine des individus qu'elle cite ; il permet d'autre part une étude héraldique de ce comté qu'aucun autre document ne permettrait d'envisager avec cette précision. L'étude qui suit porte essentiellement sur le chapitre de l'Armorial consacré au Forez, mais on a tenu à ne pas le couper trop de l'ensemble dont il est tiré, et ceci d'autant moins qu'il est possible de faire grâce à cela d'utiles comparaisons avec les duchés voisins, placés comme le Forez sous la suzeraineté du duc de Bourbon³. De même, lorsque cela est possible, il est fait référence au royaume de France ou au reste de la chrétienté d'Occident.

L'armorial de Guillaume Revel, bien que lacunaire, offre un bon état de la société aristocratique dans les états gouvernés par le duc Charles I^{er} de Bourbon⁴ ; il s'agit là, en effet, d'une liste faite sur le vif, à l'époque où vivaient les personnages qui y sont cités. En cela, l'Armorial s'apparente aux montres et, pour le Forez, on peut le rapprocher de la liste des nobles qui, un siècle auparavant, avaient pris part aux ligues nobiliaires formées peu après la mort du roi Philippe IV le Bel⁵. Afin de tenter de faire un bilan social des personnages recensés dans l'Armorial, ceux-ci ont été classés en cinq catégories : la haute noblesse, la noblesse chevaleresque, la moyenne noblesse, la petite noblesse et enfin, la bourgeoisie. Inévitablement, certains des choix réalisés ont été subjectifs, mais les critères de classification ont été les suivants : pour la noblesse

chevaleresque, le renom ancien de la famille, la possession de plusieurs fiefs dont au moins un doté d'un château important et enfin des alliances en rapport avec l'illustration de la famille. De même, on a considéré qu'appartenaient à la moyenne noblesse les personnages qui possédaient un petit château ou une maison forte⁶ et un ou plusieurs fiefs permettant de l'entretenir en bon état. Quant à la bourgeoisie, elle comprend de petits officiers ducaux, juristes ou percepteurs, ou des urbains, exerçant souvent des professions commerciales ou financières ; il faut noter pourtant que la plupart des bourgeois dont Guillaume cite les armes étaient qualifiés nobles, soit qu'ils eussent été anoblis, soit – et c'est le cas le plus fréquent – qu'ils possédassent un ou plusieurs fiefs nobles. Il est important de préciser que ce classement ne vaut qu'à l'intérieur du document étudié et à l'échelon ducal ; si on voulait le transposer à celui du royaume, bien des personnages dont il est l'objet descendraient dans la catégorie inférieure.

Les grands feudataires sont peu nombreux dans l'armorial, et la partie consacrée au Forez n'en compte même aucun, puisque même le seigneur de Couzan, Eustache de Lévis (n° 769⁷), principal baron du comté, ne peut être classé ainsi. La noblesse chevaleresque n'est guère représentée que par sept personnages, Eustache de Lévis, qui apparaît une fois pour lui-même et une fois pour ses seigneuries dépendant de Couzan (n° 769 et n° 837)⁸ ; Armand de La Roue (n° 770), dont les biens montagnards étaient localisés tant en Forez qu'en Auvergne ; Louis de Saint-Priest (n° 772) ; Artaud de Saint-Germain (n° 773) ; Guillaume d'Albon (n° 782), appartenant à une branche de la famille des anciens dauphins de Viennois possessionnée depuis plusieurs siècles en Forez ; Jean Le Paillard d'Urfé (n° 790), dont tous les biens, fort importants, étaient situés hors du comté ; et enfin, son frère (ou demi-frère ?) aîné, Pierre d'Urfé (n° 795). Ces quelques personnages sont à la fois plus riches et moins nombreux qu'au début du XIV^e siècle, à l'époque des ligues nobiliaires ; c'est que tous ont recueilli au moins un héritage important provenant de l'extinction d'une lignée d'un rang égal ou supérieur à la leur. Désormais, à moins d'avoir la certitude de pouvoir mettre la main sur une riche succession forézienne, les membres de ces familles recherchent leurs alliances en dehors du comté, en Auvergne ou en Dauphiné. On peut noter que seuls les Lévis et les Urfé parviendront à se perpétuer au siècle suivant, les autres connaissant l'extinction ou la ruine. Ils ne dédaignent pas l'exercice de charges ducales importantes : Louis de Saint-Priest est premier chambellan du duc de Bourbon et Artaud de

1 - Il n'est pas possible, dans ces conditions, de tirer quelque conclusion que ce soit sur les personnages qui n'apparaissent pas dans le manuscrit.

2 - En particulier les statistiques portant sur l'héraldique ; à cause de cela, celles présentées plus loin ne sont que relatives.

3 - On se permet de renvoyer ici à De Boos, 1998, p. 55-64.

4 - Sur les « états centraux » du duc Charles I^{er}, cf. Leguai, 1969.

5 - Étudiées par Perroy, 1960.

6 - En Bourbonnais, « hôtel fort » ou simplement « hôtel ».

7 - La numérotation utilisée renvoie à De Boos, 1998.

8 - Qui lui venaient de sa femme, Alice de Couzan, dernière de son nom, héritière de son père, de sa mère et de son frère.

Saint-Germain, bailli de Forez et châtelain de Montbrison. Les Urfé accèdent, eux, aux charges royales : ainsi, Jean Le Paillard est bailli royal du Velay, mais son frère aîné fait une bien plus belle carrière, puisque, déjà conseiller et chambellan du roi, il reçoit une des plus belles sénéchaussées de France, celle de Beaucaire et de Nîmes et devient Grand écuyer de France.

Les personnages appartenant à la moyenne noblesse sont mieux représentés, puisqu'on en compte 29 ; presque tous ceux qu'on s'attendrait à trouver dans une telle liste y sont cités et c'est là la catégorie la mieux traitée par le héraut. C'était aussi la plus facile à réaliser. Un certain nombre de ces nobles possédaient des charges ducales : chambellan du duc (Jacques du Vernet, n° 815), maîtres des Eaux et Forêts du comté (Antoine d'Angirieu, n° 818 ; Bertrand de Bouthéon, n° 827), capitaines-châtelains (Jean de Lavieu, n° 774 ; Louis de La Bastie, n° 826 ; Bertrand de Bouthéon, n° 827), ou officiers militaires (comme Jean Raybe, n° 796, qui participa à presque toutes les opérations militaires où s'impliqua le duc de Bourbon) ; d'autres étaient dotés de bénéfices ecclésiastiques (Jean de Serrières, abbé de Valbenoîte, n° 820 ; Briant de Saint-Priest, prieur d'Estivareilles, n° 768 ; N. de Vitry de Lalière, prieur de Gumières, n° 785 ; Giraud de Thélis, prieur de Randans, n° 812). Ces offices les mettaient en contact régulier avec la cour ducale où le héraut a ainsi pu voir leurs sceaux ou les rencontrer. La plupart des autres appartenaient à des familles déjà anciennes, qui se trouvaient autrefois dans la vassalité directe des comtes de Forez et les ancêtres d'une quinzaine d'entre eux⁹ avaient pris part aux ligues nobiliaires de 1314-1315. Certains de ces lignages, tels les Lavieu (n° 774, n° 823), les Raybe (n° 796) ou les Rochebaron (n° 829), connaissaient d'ailleurs à cette époque une situation plus enviable qu'au milieu du XV^e et se trouvaient alors en parité avec les lignages de notre catégorie supérieure. Des politiques matrimoniales moins heureuses, les frais occasionnés par les guerres franco-anglaises, l'érosion monétaire, les partages successoraux, avaient mis à mal des fortunes pourtant établies. À l'inverse, quelques familles se trouvaient en cours d'élévation, comme les Talaru (n° 775), qui venaient de recueillir l'héritage des Marcilly de Chalmazel¹⁰, les La Merlée (n° 789), les Augerolles (n° 834) ou, surtout, les Filhet (n° 836), qui, encore bourgeois parvenus en 1314 et représentés aux ligues nobiliaires par un vieillard récemment adoubé¹¹, s'élèvent, grâce à une alliance avec la sœur du cardinal de La Grange et une habile stratégie d'acquisition de terres, jusqu'à la prospérité au cours du XVI^e siècle. Quant aux autres familles, elles se contentaient souvent de se maintenir sans gloire à leur rang, voire de végéter, et ce n'est qu'au siècle suivant que se décidera leur fortune ou leur décrépidité.

La moyenne noblesse forézienne, malgré la désaffection croissante et générale pour la chevalerie, ne dédaignait pas entièrement de se faire adouber : parmi les 26 laïcs qu'elle compte ici, 12 sont dits chevaliers, même si la cérémonie était souvent tardive, comme pour Bertrand de Bouthéon (n° 827), officier ducal¹² né avec le siècle et adoubé en 1457. Pour les autres personnages, on remarque l'abandon progressif de la qualification de donzeau / damoiseau (7 cas), générale au siècle précédent pour les non-chevaliers, au profit de celle d'écuyer (7 cas), jugée plus reluisante, puisqu'elle permettait de sous-entendre un début d'accession à la chevalerie. Enfin, on peut noter dans cette moyenne noblesse une relative abondance d'éléments extérieurs au comté : certains étaient installés en Forez depuis longtemps, comme les Montagny (n° 779) ou les Thélis (n° 812), mais d'autres étaient des immigrés de plus fraîche date, comme l'abbé de Valbenoîte, Jean de Serrières (n° 820), les Vitry de Lalière (n° 785) ou Guichard Poudras de Rochefort (n° 801).

Le chapitre forézien de l'Armorial ne compte guère que 20 personnages appartenant à la petite noblesse, représentant un pourcentage de 31,2 %. C'est là un chiffre très inférieur à celui de la petite noblesse auvergnate, 47,2 %, et surtout bouronnaise, 52 %. Guillaume Revel n'a probablement pas eu le temps ou la possibilité, ici, de pousser suffisamment son enquête pour atteindre cette couche de la population noble moins facilement accessible que la moyenne noblesse et la noblesse chevaleresque, alors qu'en ce qui concerne ces deux dernières catégories¹³ il semblait avoir en revanche presque terminé son travail. On ne voit qu'un seul petit noble exercer une charge administrative, celle de capitaine-juge-châtelain de Sury-le-Comtal, détenue par Louis de La Bastie (n° 826) ; il est aussi, avec Ploton du Vernet (n° 781 et 828), l'un des deux seuls chevaliers. Pour les 16 autres laïcs, on ne trouve que quatre fois la qualification d'écuyer, alors que huit sont encore dits donzeaux, deux personnages ne sont pas qualifiés ; enfin, trois autres n'ont pu être suffisamment identifiés et leur état reste inconnu. Certains de ces personnages appartenaient à des lignages anciens, comme Jean de Lavieu (n° 822), Ploton du Vernet (n° 781 et 828), Artaud de Saint-Maurice (n° 830), Bérault et Louis de La Bastie (n° 777 et 826), Guichard de Salamar (n° 807) ou Garin Letous (n° 786) et les ancêtres de ces derniers avaient été signataires des ligues nobiliaires. Il convient pourtant de préciser que Jean de Lavieu et Guichard de Salamar sont les représentants de branches défavorisées de familles appartenant plutôt à la moyenne noblesse et que Ploton du Vernet est cité ici du vivant de son père Jacques (n° 815). Les autres sont de noblesse plus récente, ne

9 - Les nos 768, 774, 775 [2 fois], 779, 784, 796, 808, 815, 821, 823, 827, 829, 834, 836.

10 - Lesquels apparaissent parmi les signataires des ligues nobiliaires, n° 38 de la liste de Perroy, 1977.

11 - En 1311 ; n° 28 de la liste de Perroy, 1977.

12 - Mais il est vrai très désargenté...

13 - Compte tenu du fait que la population générale du Forez était moins importante que celle de l'Auvergne et du Bourbonnais.

remontant guère avant le début du XIV^e siècle, et ne parviendront jamais à sortir du rang, à l'exception de François de Bonnevie (n° 831) dont la famille existe encore. Tous ces lignages, anciens ou récents, disparaîtront avant le début du XVII^e siècle, par simple extinction, ou par dérogeance, comme dans le cas des Vernoi (n° 804).

La bourgeoisie n'avait pas vraiment droit de cité dans l'Armorial. Dans son introduction, le héraut n'en faisait nulle mention et il embrassait sans doute le préjugé d'un certain nombre de ses confrères qui, pour rehausser le lustre de leur profession, désiraient voir réserver l'usage des armoiries à la seule noblesse, ce qui n'a jamais correspondu aux coutumes plus libérales en usage en France¹⁴. Aussi, les cinq personnages foréziens de ce groupe restreint se trouvaient-ils en marge de la noblesse comme de la bourgeoisie : Humbert de La Bessée (n° 798), échevin de Villefranche, en Beaujolais, était écuyer et Jean de Flachat (n° 806), fils d'un notaire royal de Riverie, damoiseau. Les trois laïcs possédaient aussi de modestes fiefs. En revanche, les deux religieux étaient pourvus de deux des plus beaux bénéfices du comté : Jacques Robertet (n° 825), originaire de Montbrison, était prieur de Saint-Rambert et Hugues Tavernier (n° 835), d'une famille de Saint-Haon-le-Châtel, était abbé de La Bénisson-Dieu. Il est vrai que tous deux appartenaient à de riches familles. On peut noter que deux des cinq familles citées ici, les Du Chevalard et les La Bessée, faisaient partie de la bourgeoisie de Saint-Étienne et, qu'en dehors de la citation de son seigneur, Jean Durgel de Saint-Priest (n° 821), c'est là l'unique mention dans l'armorial de l'actuelle préfecture de la Loire.

2.2. L'HÉRALDIQUE FORÉZIENNE DE L'ARMORIAL

Les remarques qui viennent d'être faites sur le statut social de la noblesse du Forez peuvent être utilement complétées par d'autres sur les armoiries, puisque c'était là l'objet même du travail du héraut. Sur le plan strictement héraldique, son ouvrage présente d'ailleurs des caractéristiques qui le distinguent nettement des autres armoriaux de la même époque, comme l'armorial de Gilles Le Bouvier ou l'armorial Bergshammar. Il est consacré à un territoire géographique restreint et

strictement défini ; il tente d'être exhaustif dans sa matière ; il précise le prénom des personnages qu'il cite, avec les brisures de leurs armes et les cimiers qui les accompagnent. Ce n'est que rarement le cas des armoriaux contemporains lesquels sont le plus souvent des armoriaux généraux qui ne fournissent que le seul nom de la famille et les armes sans brisures ni cimiers. La bonne qualité du travail de Guillaume Revel permet de l'utiliser pour des études d'héraldique comparée ; cette discipline encore nouvelle offre à l'historien de riches possibilités en permettant l'étude des phénomènes de mode et de goût. Elle s'appuie sur l'étude statistique des armoiries recensées d'après les armoriaux, les sceaux ou les monuments. Afin de pouvoir utiliser à titre de comparaison les chiffres obtenus par Michel Pastoureau (Pastoureau, 1979, p. 117-119, tableaux) dans son dépouillement de douze mille armoiries médiévales européennes et publiées dans son *Traité d'héraldique*, on s'est efforcé d'utiliser la même méthode préparatoire : élimination des armoiries douteuses ou incomplètes et des doubles, de celles des cadets n'ayant pas formé branche ; à l'inverse, intégration de chaque quartier des armoiries écartelées ou parties, sauf lorsqu'ils apparaissent déjà ailleurs ; enfin, seuls les éléments pertinents du contenu des armoiries ont été retenus et il n'a pas été tenu compte des petites brisures¹⁵, des griffes ou langues des animaux, etc. Ce travail de filtrage une fois achevé, on arrive pour le Forez à un total de 61 armoiries différentes, qui a servi de base à toutes les remarques qui suivent, à l'exception de celles concernant les brisures, pour lesquelles elles ne pouvaient s'appliquer. Naturellement, le nombre d'armoiries étudiées ici pour le seul Forez constituant un groupe moins abondant que l'ensemble de celles de l'armorial entier, les résultats obtenus seront parfois différents de ceux qui apparaissent dans mon étude générale de l'Armorial.

L'étude de la fréquence d'utilisation des émaux montre dès l'abord une différence entre le Forez et l'ensemble des états centraux du duc de Bourbon et rapproche le comté du reste de l'Europe : la couleur la plus utilisée n'est pas l'argent (Revel 55 %) ¹⁶, mais le gueules (Forez 59 %), chiffre proche de celui de l'Europe (Europe 61 %). Il faut également remarquer que l'or (Forez 56 %) est plus utilisé que l'argent (Forez 49 %), à l'inverse de la situation générale : or (Revel 49 % ; Europe 42 %) et argent (Revel 55 % ; Europe 48 %) ; en cela, le Forez se place plutôt dans la moyenne du groupe de l'héraldique de la France méridionale, où l'or est plus largement utilisé que l'argent. L'observation des autres couleurs montre là aussi des pourcentages assez proches de ceux de l'Europe entière. Seul l'azur arrive à un chiffre bien différent : Forez 39 % et Europe 23 %, mais on se trouve

14 - En France, dans les pays voisins du Rhin, en Italie, l'adoption d'armoiries n'était limitée que par l'obligation de ne pas léser les droits antérieurs d'un autre personnage et cette limitation était elle-même fort souple. En Grande-Bretagne, le droit d'usage des armoiries fut, dès la fin du XV^e siècle, soumis au contrôle royal, par le biais du College of Arms, mais sans pour autant limiter cet usage à la seule noblesse.

15 - Sur le système des brisures, voir plus loin.

16 - Les pourcentages exposés ici atteignent un total supérieur à 200 %, puisqu'un tiers environ des armoiries comptent plus de deux couleurs.

là dans le cadre du mouvement général d'augmentation de l'azur au détriment de la couleur gueules que l'on observe partout en Europe et surtout en France au cours des XV^e et XVI^e siècles (Pastoureau, 1979, p. 116-121). Il faut également remarquer la fréquence du sinople (Forez 8 %), dont le pourcentage se place très au-dessus de la moyenne (Europe 2 %). L'abondance de la flore dans les armoiries foréziennes explique en partie cette vogue, mais pas uniquement ; on y trouve le sinople dans toutes les fonctions d'une couleur à part entière et cet usage persiste à l'époque moderne. On se doit de noter aussi l'absence de l'hermine, qui s'oppose à un fort usage de l'autre fourrure héraldique, le vair (Forez 5 %) ; ce pourcentage, qui se situe au-dessus du chiffre européen (3 %), s'explique difficilement et on ne peut que constater que cet usage n'a pas été poursuivi à l'époque moderne, puisque sur les quelques 3600 armoiries que rassemble L. P. Gras dans son *Armorial du Forez*, seules 13 d'entre elles comportent du vair (soit 0,36 %). Le nombre des armoiries constituant la partie forézienne de l'armorial est un peu trop faible pour qu'on puisse étudier de façon fouillée les combinaisons de couleurs entre elles. On se contentera de dire qu'il n'y a pas parmi elles d'écu monochrome ; que les écus bichromes sont au nombre de 42 (68,8 %), les écus trichromes, 16 (26,2 %) et les écus polychromes, 4 (6,5 %). La forte proportion d'écus trichromes est normale pour un pays qui appartient plutôt à la France méridionale, où, dès le XIII^e siècle, la proportion de ces armoiries dépassait les 20 %. La règle des émaux, qui veut qu'on ne puisse placer une figure de métal (or ou argent) sur un champ de métal, ni une figure de couleur (azur, gueules, sable, sinople) sur un champ de couleur (Pastoureau, 1979, p. 108-109), est relativement bien observée, mais deux armoiries dérogent pourtant à cette règle : celle des Chenevoux (n^{os} 803, 806¹⁷) et celle des Poudras (n^o 801). Cette tendance à utiliser les combinaisons contre nature est bien sûr moins forte qu'elle ne l'est en Auvergne et Bourbonnais, mais on sent que l'influence des deux duchés (De Boos, 1998, p. 57) se fait pourtant sentir dans le comté.

Une grande partie des armoiries peintes dans le manuscrit de Revel est constituée de combinaisons ou de figures à caractère géométrique, formées de traits diversement tracés et combinés, délimitant des surfaces aux couleurs opposées : elles entrent dans la composition de 41 armoiries. La faune est représentée dans 16 écus ; les petits meubles héraldiques (étoiles, billertes, mouchetures d'hermine, etc.) dans 10 écus ; la flore dans 4 ; les objets divers dans 2 seulement. Un grand nombre de ces armoiries (environ 30 %) est composé de l'association de deux figures différentes, rarement plus ; les petits meubles héraldiques, entre autres, ne sont que rarement utilisés seuls. Plusieurs pièces géométriques sont utilisées de façon à peu près égale : la fasce (9 fois), la bande (8), le chef (6), la croix

(6). Les bandes sont chargées de petits meubles, sauf dans le cas, fréquent, où elles sont engrêlées (4 fois), et ne sont jamais employées en nombre. En revanche, les fascies sont utilisées de façon plus variée ; assez peu souvent seule et droite, leurs bords peuvent être fuselés, ondes ou vivres. On les trouve aussi en nombre. Quant aux chefs, on peut remarquer que le champ au-dessus duquel ils sont placés est toujours plain ; lorsqu'il est nécessaire de mettre une brisure sur ces armoiries, elle trouve donc naturellement sa place sur ce champ vide de figure. Les simples croix sont peu nombreuses (2) et on préfère les employer engrêlées ou surtout ancrées, mais sans que leur proportion approche celle du Bourbonnais. Enfin, il est important de noter la totale absence d'une des pièces les plus employées de l'héraldique auvergnate et bourbonnaise, le chevron. On s'explique mal cette carence, qui n'existe plus à l'époque moderne, où l'*Armorial du Forez* de Gras nous montre une situation très semblable à celle du reste de la France. Les petits meubles héraldiques ne sont que rarement utilisés seuls et accompagnent tous un autre meuble plus important. Leur catalogue est peu abondant : fleurs de lis, étoiles, mouchetures d'hermine, billettes, molettes et besants ou tourteaux, mais on y trouve les plus courants. Le catalogue de la faune est encore plus étroitement limité, puisqu'il ne compte que trois espèces : le lion (9 fois), l'aigle (2 fois) et la merlette (4 et 1 corneille). Cette pauvreté du bestiaire est compensée par une certaine richesse de la flore : on y trouve des arbres secs, chênes, couronnes de feuillage. Les végétaux entrent ainsi dans 6,5 % des armoiries, alors que la moyenne européenne est inférieure à 5 %. Autant que l'état actuel de la recherche permet de le voir, ce trait semble d'ailleurs commun à toute la France centrale et méridionale. Les objets sont rares : deux outils seulement, des marteaux (n^o 833) et des feuilles de scie (n^o 820), dans des armes portées par les représentants de deux familles originaires d'Auvergne.

Une des règles importantes de l'héraldique au Moyen Âge était qu'un individu déterminé ne pouvait porter la même armoirie qu'un autre ; cette règle avait été définie dans le but de reconnaître sans ambiguïté un personnage donné lorsqu'il était armé pour le combat et que son visage était masqué par son heaume. Lorsque deux personnes appartenant à la même famille désiraient arborer l'armoire propre à leur lignage, il fallait pour respecter cette règle que l'un d'eux introduisît dans cette armoirie une marque personnelle, dite « brisure », qui le distinguât de l'ainé de la branche aînée de sa famille, appelé « chef d'armes », seul habilité à la porter « pleine », c'est-à-dire sans aucun ajout. Cette règle, qui connut son plein emploi aux XIII^e et XIV^e siècles, commençait progressivement à être abandonnée au XV^e siècle ; de plus en plus, les brisures étaient ressenties comme des marques dévalorisantes, ce qu'elles n'étaient pas à l'origine¹⁸. Pourtant, sur les douze foréziens de

17 - La numérotation utilisée renvoie à De Boos, 1998.

18 - Sur les brisures, on ne peut mieux faire que de renvoyer à Brisures, 1988.

l'Armorial ne possédant pas la qualité de chef d'armes¹⁹, dix portaient des brisures dans leurs armoiries. Les deux personnages qui ne brisaient pas étaient Louis de Bouthéon (n° 108) et Jean le Paillard d'Urfé, lesquels négligeaient probablement la règle en raison du fait que tous deux n'étaient pas possessionnés en Forez. En apparence, donc, presque tous ceux qui devraient porter une brisure en raison de leur rang à l'intérieur de leur lignage obéissaient à la règle. Mais il ne faut pas négliger le fait que l'Armorial est, pour le Forez, très inachevé : si le héraut avait fait apparaître les nombreux petits nobles dont on connaît l'existence par d'autres documents, les résultats auraient certainement été différents.

Le mode de brisure le plus courant était l'ajout d'un meuble, soit un petit meuble héraldique, étoiles (Jean de Lavieu, n° 774, Ploton du Vernet, n°s 781 et 828) ou moucheture d'hermine (Jean de Rochefort La Valette, n° 819), soit une pièce géométrique, bordure (Jean Durgel de Saint-Priest, n° 821), lambel (Jean Charsala de Sainte-Colombe, n° 778), bâton (Louis de La Bastie, n° 826), chevron engrêlé (Guillaume de Laire, n° 780). Louis Vernin (n° 816) se contentait, lui, de placer ses armoiries aux 1 et 4 d'un écu écartelé portant aux 2 et 3 les armoiries d'une alliance non identifiées ; mais l'écartelure n'était pas vraiment²⁰ un moyen orthodoxe de briser. Enfin, deux personnages brisaient en portant des armes totalement différentes de celles de leur chef d'armes. Dans les deux cas, il ne s'agissait d'ailleurs pas de changement d'armoiries au sens propre, mais de conservation des armes anciennes de la famille ; en effet, les branches aînées des Raybe comme des Lavieu avaient adopté les armes de leurs fiefs principaux lorsqu'ils en eurent pris possession : celui d'Urfé pour les Raybe et celui de Feugerolles pour les Lavieu. Les armes ainsi laissées vacantes par le non-usage de la branche aînée furent alors adoptées par des cadets, mais elles n'en étaient pas moins des armes brisées, puisqu'elles étaient différentes de celles portées effectivement par le chef d'armes.

L'un des éléments remarquables de l'armorial de Guillaume Revel est certainement l'indication des cimiers de nombreuses armoiries, d'autant plus qu'il a eu la possibilité d'en confier l'exécution à un excellent peintre, lequel a su parfaitement rendre la variété, la fantaisie et l'humour de ces ornements extérieurs des armes (Le cimier, 1990 ; en particulier de Boos, 1990). Dans son *Traité d'héraldique*, Michel Pastoureau dit, en effet, à propos des cimiers : « Le problème majeur quand on étudie les cimiers est de savoir s'ils ont été choisis par ceux qui les portaient au tournoi ou qui en timbraient leurs armes, ou bien par les artistes qui ont gravé les sceaux et peint les armoriaux. Il y a une telle variété, une telle fantaisie, un tel humour même dans les cimiers médiévaux, qu'il est permis de se demander s'ils ne furent pas exclusivement des enjolivements graphiques.

D'autant que beaucoup d'entre eux se présentent comme des constructions élaborées, lourdes, fragiles, déséquilibrées, qu'il aurait été impossible de porter réellement sur un casque » (Pastoureau, 1979, p. 208). Les armoiries dotées de cimiers sont un peu moins nombreuses dans le chapitre consacré au Forez que dans le reste de l'Armorial ; seuls 35 des 60 personnages ayant la capacité de placer un cimier au-dessus de leurs armes en sont pourvus. Avant de faire quelques remarques sur ces cimiers foréziens, il convient de préciser que le groupe qu'il forme est moins cohérent que celui des armoiries : il n'existe pas de règle présidant à la composition des cimiers ; leurs couleurs sont généralement décoratives et reprennent les couleurs naturelles ou plus rarement celles de l'écu qu'ils accompagnent et il n'en a pas été tenu compte ici.

Une étude pour savoir si Guillaume Revel indiquait bien les cimiers réellement arborés par les personnages dont il donnait les armes ou s'il se permettait de placer là des ornements de son invention n'a pas pu être menée à bien sur la seule partie consacrée au Forez, mais on a pu démontrer ailleurs (De Boos, 1998, p. 62) que, dans l'ensemble de son armorial, le héraut reproduisait bien les cimiers portés effectivement par les personnages qu'il citait, et ceci non seulement pour la noblesse chevaleresque, mais aussi pour la petite noblesse. Il est donc permis de penser que ce qui est valable pour l'Auvergne et le Bourbonnais, l'est aussi pour le Forez. Le catalogue des figures entrant dans la composition des cimiers était en Forez très différent de celui des figures de l'écu. Cela tient en partie au fait que l'héraldique du comté était majoritairement composée de figures géométriques, en deux dimensions et nécessitant l'usage de deux plans colorés contrastés, alors que le cimier exigeait des figures en trois dimensions et libres dans l'espace. Par exemple, si un lion peint sur un écu peut sans difficultés être adapté à un cimier en lui restituant son épaisseur, il n'en va pas de même pour une fasce, qui ne saurait avoir d'existence que disposée sur une surface. D'autre part, le système des cimiers étant beaucoup plus souple que celui des simples armoiries, il a pu servir de soupape à des modes ou des habitudes nouvelles qu'il n'était pas possible de faire figurer ailleurs. Ainsi, alors que la faune est mal représentée dans les écus eux-mêmes, elle est en écrasante majorité dans les cimiers, puisque trente cimiers sont à composante animalière, avec un catalogue varié, intégrant à la fois des animaux très courants comme le lion (9 fois), le lévrier (4 + 1 chien), le cygne (4) ou le cerf (1), et des espèces moins conventionnelles, le bar, la chèvre, la cigogne (2), le coq (2), le dragon, le faucon (2), le griffon (2), le renard ou le sanglier (2). Ces animaux sont presque tous représentés réduits à la tête et au col, avec parfois une patte levée ; seuls sont peints entiers la cigogne de Perrotin de La Roche La Liège (n° 814), le faucon de

19 - On réintroduit ici le fils de Bertrand de Bouthéon, Louis, seigneur de Lavaur, n° 108, cité, à cause de cette modeste seigneurie auvergnate, dans la page consacrée à Thiers.

20 - Pour des raisons un peu longues à exposer ici.

Jacques de Rochefort La Valette (n° 809), le lévrier assis de Jacques de Thorigny (n° 805) et le sanglier passant de Guillaume d'Albon (n° 782). Certaines des têtes et cols d'animaux apparaissent aussi en accompagnement du vol (4 fois), figure typique des cimiers, composée de deux ailes d'oiseau stylisées et dressées, lequel n'est ici jamais employé sans accompagnement. En dehors des animaux, seules les figures humaines sont représentées de façon significative : un buste de more (n° 811), un buste de dame (n° 776) et une représentation de saint Jacques en buste, vêtu en pèlerin (n° 836), alors qu'elles n'apparaissent nullement dans les écus²¹. À l'inverse, on remarque la totale absence des végétaux, alors qu'ils étaient relativement abondants parmi les meubles de l'écu. Enfin, un seul objet, un tortil de chevalier posé en forme de roue, sur la tranche (n° 800), et deux plumets, cimiers des deux Urfé, viennent compléter cet ensemble. Il est possible également de risquer quelques remarques sur l'utilisation héraldique de certains cimiers. On peut relever le cimier parlant de Roland de La Merlée, dit Le Mastin, qui portait un chien ou mâtin sur son heaume et noter qu'il n'est pas parlant avec le nom du personnage, mais avec son surnom. Jacques Filhet fait, lui, référence à son nom de baptême et place son saint patron en cimier.

Enfin, deux autres sont probablement des cimiers allusifs : la hure, cimier de Jean de Sainte-Colombe (n° 778), dont le nom était Charsala, ce qui signifie Chair-Salée, et le cerf, cimier d'Antoine du Bois (n° 791), qui fait allusion aux bois du cerf autant qu'aux habitudes sylvestres de cet animal.

Les cimiers dessinés dans l'armorial furent-ils réellement portés sur un casque de joute par les personnages qui en timbraient leurs armes ? On peut vraisemblablement répondre par la négative. D'une part, les tournois et jeux guerriers semblent avoir été rares dans la région concernée et les occasions de porter un timbre, réduites. D'autre part, la proportion de cimiers invraisemblables (les animaux représentés complets, le tortil, les personnages) est suffisamment importante pour qu'il ne s'agisse là que d'ornements purement graphiques, certes utilisés de façon régulière et même parfois héréditaire par leurs possesseurs (les La Roue ou les Urfé, par exemple), mais uniquement comme décor extérieur des armoiries. Ces usages entraînent d'ailleurs dans le cadre plus général des coutumes héraldiques de la France méridionale, qui utilisait beaucoup moins largement les cimiers qu'on ne le faisait dans la France du Nord.